

Date de transmission de l'acte: 21/11/2025

Date de reception de l'AR: 21/11/2025

066-246600415-CC_030_2025-CC



COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ROUSSILLON CONFLENT

DECISION N° 55/2025

Objet : Signature de la convention attributive d'une aide Européenne au titre du FEDER pour la construction d'un Accueil de Loisirs sur la commune de Rodès

Le Président de la Communauté de communes Roussillon Conflent,

VU l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de pouvoirs susceptibles d'être consenties au Président par le Conseil communautaire,

VU la délibération n° 2-2025 en date du 4 juin 2025 par laquelle le Conseil communautaire donne délégation au Président de la Communauté de communes Roussillon Conflent,

CONSIDERANT que la construction du bâtiment «Accueil de Loisirs de Rodès» s'inscrit dans les objectifs stratégiques du programme FEDER Occitanie 2021-2027 (Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités / Développement de services en milieu rural) et permet de solliciter un financement au titre de cette opération d'investissement visant à améliorer le cadre de vie des habitants et à développer les équipements culturels, touristiques et de loisirs pour tous,

CONSIDERANT que l'objectif de ce programme est de répondre au besoin d'accueil grandissant sur la commune (évolution démographique, nouvelles constructions et installations de nouvelles familles), et à garantir une accessibilité et une qualité de services de proximité,

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer la convention attributive d'une aide européenne au titre du FEDER pour la construction d'un Accueil de Loisirs sur la commune de Rodès.

ARTICLE 2 : Copie du présent document sera transmise au Receveur communautaire et au Représentant de l'Etat, pour les suites utiles.

Fait à Ille sur Têt, le 17/11/2025

Transmis à la Sous-Préfecture de Prades, le

Le Président,
Robert OLIVE